

AZOGEN™

1. Identification

Identificateur de produit :	AZOGEN™
Autres moyens d'identification :	Solution azotée
Usage recommandé et restrictions d'utilisation :	Fertilisant azoté liquide pour agriculture.
Identificateur du fournisseur initial :	Développement Solugen Inc. 270 chemin de l'Énergie-Verte St-Patrice de Beaurivage, Qc, G0S 1B0 Canada 1 (418) 262-6448 www.solugenglobal.com
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (heures de service) :	1 (418) 668-1893 (Lundi au vendredi 7:00 à 17:00) Répondant : Richard Bergeron, ing., Responsable Logistique

2. Identification des dangers

Classification SGH :	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (Exposition unique) – Catégorie 3 DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE – Catégorie 2
----------------------	--

Éléments d'information SGH

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :	Danger
Mentons de danger :	H314 – Provoque graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H335 – Peut irriter les voies respiratoires H401 – Toxique pour les organismes aquatiques
Conseils de prudence	
Prévention :	P261 – Éviter de respirer les vapeurs. P264 – Se laver la peau soigneusement après manipulation. P271 – Utiliser le produit seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 – Éviter le rejet dans l'environnement. P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention :	P301 + P330 + P331 – EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher). P363 – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P304 + P340 – EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage :	P403 + P233 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 – Garder sous clef.
Élimination :	P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux règlements locaux en vigueur.
Autres dangers connus :	Aucun connu.

3. Composition/Information sur les ingrédients

Substance ou mélange : Mélange

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	5,0 – 10,0 %

Les concentrations sont déclarées sous la forme de plage car la concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

Selon les connaissances du fournisseur et les concentrations applicables, aucun produit additionnel présent n'est classifié comme étant dangereux pour la santé ou l'environnement et donc, ne requiert pas d'identification dans cette section.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation :	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion :	Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Contact cutané :	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Inhalation :	Irritant pour les voies respiratoires. Peut provoquer de la toux et des nausées.
Ingestion :	Peut irriter le système gastrointestinal et causer des douleurs stomacales.
Contact cutané :	Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer de la douleur, de la rougeur, et, éventuellement, la formation d'ampoules.
Contact avec les yeux :	Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer de la douleur, de la rougeur et du larmoiement.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	
Notes au médecin :	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
Traitements spécifiques :	Pas de traitement spécifique.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés :	Utiliser un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Agents extincteurs inappropriés :	Aucun connu.
Dangers spécifiques du produit dangereux :	En cas d'une décomposition thermique ou lors d'un incendie, des vapeurs potentiellement dangereuses peuvent être dégagées.
Produits de combustion dangereux :	Oxydes d'azote.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers :	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :	
Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence :	Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.
Pour le personnel des services d'urgence :	Porter les équipements de protection individuelle.
Précautions environnementales :	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	
Déversement :	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre
---	--

contenant homologué de substitution fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant.

Conseils sur l'hygiène générale :

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains avec de l'eau et savon avant de manger et à la fin de la journée de travail. Retirer les vêtements et les équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les salles à manger.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités :

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Ingrédient	Numéro CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	VEMP	17 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 - Partie 1 : Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air.
		VECD	24 mg/m ³	

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Il est recommandé de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Prévoir des postes de lavage oculaire et des douches de sécurité à proximité des lieux de travail.

Mesures de protection individuelle

Protection des mains :

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection oculaire :

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection respiratoire :

En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Protection de la peau et du corps :

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique :	Liquide.
Couleur:	Incolore à légèrement jaunâtre.
Odeur:	Amonniac
Seuil olfactif :	Non disponible
pH:	9,5 à 11
Point de fusion :	Non disponible
point de congélation :	Non disponible
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition :	Non disponible
Point d'éclair :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non disponible
Limites inférieures d'explosibilité :	Non applicable
Limites supérieures d'explosibilité :	Non applicable
Tension de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	1,03
Solubilité :	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Non disponible
Température d'auto-inflammation :	Non applicable
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité :	Non disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité :	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit.
Stabilité chimique :	Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses :	Dans des conditions normales d'utilisation et de stockage, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter :	Aucune connue.
Matériaux incompatibles :	Agents oxydants.
Produits de décomposition dangereux :	En cas de décomposition thermique : Oxydes d'azote.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë:

Hydroxyde d'ammonium

DL₅₀ Orale (rat) = 350 mg/kg

Renseignements sur les voies d'exposition probables :

Contact avec la peau et les yeux, inhalation et ingestion.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Irritant pour les voies respiratoires. Peut provoquer de la toux et des nausées.

Ingestion : Peut irriter le système gastrointestinal et causer des douleurs stomacales.

Contact cutané : Provoque de graves brûlures de la peau. Peut provoquer de la douleur, de la rougeur, et, éventuellement, la formation d'ampoules.

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer de la douleur, de la rougeur et du larmolement.

Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme :

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (Exposition unique)

Hydroxyde d'ammonium Catégorie 3 – Irritation des voies respiratoires.

Valeurs numériques de toxicité :

Aucune donnée disponible

12. Données écologiques

Écotoxicité

Toxicité :

Hydroxyde d'ammonium CL₅₀ Aiguë = 37 ppm (96 heures) – Eau douce – Poisson *Gambusia affinis* – Adulte.

Persistance et dégradation :

Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible

Autres effets nocifs:

Aucune donnée disponible

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination :

Réutiliser, quand possible. Le niveau de danger du déchet de ce produit doit être évalué conformément à la réglementation en vigueur. L'élimination doit être effectuée par une compagnie de gestion de déchet autorisée, conformément aux réglementations nationales et locales.

Emballage contaminé :

Les emballages contaminés doivent être récupérés ou éliminés conformément aux règlements sur la gestion de déchets fédérale et provinciale.

14. Informations relatives au transport

	DOT	TMD	IATA	IMDG
Numéro ONU :	Non réglementé <i>UN3082 si la quantité par emballage unique ou emballage intérieur est égale ou supérieure à 14285.7 lbs (6485.7 kg).</i>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Désignation officielle de transport :	<i>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Ammonium hydroxide)</i>			
Classe de danger :	<i>9</i>			
Groupe d'emballage :	<i>III</i>			
Dangers environnementaux :	<i>Reportable Quantity (RQ)</i>			
Précautions spéciales :	<i>Voir note RQ*</i>			

*Note RQ (DOT) : Ce produit est réglementé pour le transport lorsque la quantité par emballage unique ou emballage intérieur est égale ou supérieure à 14285.7 lbs (6485.7 kg). Lorsque la quantité par emballage est inférieure à celle-ci, le transport est non réglementé.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question :

Réglementation des États-Unis :

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)
Clean Air Act Section 602 Class I Substances
Clean Air Act Section 602 Class II Substances
DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)
DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)

Proposition de gestion des risques TSCA 6 : Poudre de plomb
 Exemption CDR/exemption partiel TSCA 8(a) : Non déterminé.
Clean Water Act (CWA) 307 : Chrome; poudre de zinc – poussière de zinc(stabilisée); poudre de plomb; cuivre; nickel; arsenic
Clean Water Act (CWA) 311 : Ammoniaque; Sodium
 Listé
 Non listé
 Non listé
 Non listé
 Non listé

SARA 302/304

Composition/Information sur les ingrédients
 Aucun produit n'a été trouvé.
 SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification

CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 1B
 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 1
 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (Exposition unique) (Irritation respiratoire) – Catégorie 3

Composition/information sur les ingrédients

Nom	%	Classification
Hydroxyde d'ammonium	5.0 – 10.0	TOXICITÉ AIGÛE (orale) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE – Catégorie 1B LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 1 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (Exposition unique) (Irritation respiratoire) – Catégorie 3

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Formulaire R - exigences de déclaration	Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	5.0 – 10.0
Notification du fournisseur	Hydroxyde d'ammonium	1336-21-6	5.0 – 10.0

Les notifications SARA 313 ne doivent pas être séparées de la FDS et toute copie et redistribution des FDS doit inclure une copie ou redistribution des notifications attachées aux copies des FDS redistribuées ultérieurement.

Réglementation des états

Massachusetts
New York
New Jersey
Pennsylvania

La composante suivante est listée : Ammoniaque
 La composante suivante est listée : Ammoniaque
 La composante suivante est listée : Ammoniaque
 La composante suivante est listée : Ammoniaque

California Proposition 65



WARNING: This product can expose you to chemicals including Lead powder, which is known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm. This product can expose you to chemicals including nickel and Arsenic, which are known to the State of California to cause cancer. For more information go to www.P65Warnings.ca.gov.

Nom de l'ingrédient	Aucun niveau de risque considérable (NSRL)	Niveau de dose maximale acceptable
Poudre de plomb	Oui	Oui
Nickel	-	-
Arsenic	Oui	-

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Aucune donnée disponible.

16. Autres informations

Renseignent sur la FDS

Version:	2
Date (jj/mm/aaaa):	04/04/2024
Élaborée par :	CFT Canada

Abréviations :

VEMP - Valeur d'exposition moyenne pondérée

VECD - Valeur d'exposition de courte durée

L'information continue dans ce document se base sur nos connaissances en date de la dernière version. Les utilisateurs doivent vérifier la pertinence et l'exactitude des informations fournies selon chaque utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie pour les propriétés spécifiques du produit. L'utilisation du produit n'est pas soumise à notre contrôle direct; par conséquent, il est de la responsabilité des utilisateurs de se conformer aux lois et règlements de santé et sécurité en vigueur. Le fabricant est libéré de toute responsabilité résultant de l'utilisation inadéquate.